

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Demande-de-levée-de-l-immunité-de-Pinochet-pour-l-assassinat-Prats-en-Ar-gentine>

Demande de levée de l'immunité de Pinochet pour l'assassinat Prats en Argentine

- Les Cousins - Chili -

Date de mise en ligne : jeudi 7 octobre 2004

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Par l'Agence France-Presse

Santiago, mardi 5 octobre 2004.

L'ex-dictateur chilien Augusto Pinochet objet de deux enquêtes sur son rôle dans l'opération Condor des dictatures sud-américaines et sur des comptes secrets aux États-Unis, pourrait faire face à de nouvelles accusations après le dépôt mardi d'une demande de levée de son immunité pour l'assassinat à Buenos Aires du général chilien Carlos Prats.

L'avocat Hernan Quezada, qui représente les filles de l'ex-chef d'état-major de l'armée, a remis sa requête au juge Alejandro Solis, qui a déjà inculpé sept militaires en retraite et d'ex-agents de la dictature de Pinochet pour ce meurtre commis il y a 30 ans.

Le magistrat cherche à retrouver les commanditaires de l'assassinat à Buenos Aires du général Prats et de son épouse Sofia Cuthbert dans l'explosion d'une voiture piégée le 30 septembre 1974. Prats avait été commandant en chef des armées, vice-président et ministre de l'Intérieur du président socialiste Salvador Allende, qui se suicida le jour du putsch de Pinochet, le 11 septembre 1973.

La nouvelle demande de levée d'immunité se justifie par « les soupçons qui ont surgi au cours de l'enquête, en Argentine comme au Chili, sur la responsabilité d'Augusto Pinochet dans cette affaire », a souligné l'avocat.

Pinochet, 88 ans, a déjà été privé de son immunité d'ancien président (1973-1990) par une décision de la Cour suprême le 26 août, dans le cadre de l'enquête du juge Juan Guzman Tapia sur l'opération Condor, plan concerté des régimes sud-américains des années 70 et 80 pour éliminer leurs opposants.

M. Guzman Tapia, qui a interrogé Pinochet il y a 11 jours, a ordonné des examens psychiatriques et neurologiques qui ont été effectués jeudi dernier pour voir si le général en retraite peut affronter un procès.

Parallèlement, le juge Sergio Munoz enquête sur deux plaintes présentées par des avocats de victimes de la répression et par le Service des impôts intérieurs estimant que Pinochet pourrait avoir commis une fraude fiscale en omettant de déclarer les fonds déposés sur des comptes secrets aux États-Unis entre 1994 et 2002.

Selon les conseillers financiers de l'ex-dictateur et le Conseil de défense de l'État qui conseille le gouvernement, Pinochet aurait accumulé une fortune dépassant les 15 millions de dollars.